

## Sur la voie du commerce sans papier: Sur la voie du commerce sans papier

Le Guichet unique mis en place au Sénégal (ORBUS) a été créé et est dirigé par une compagnie locale, GAINDE 2000, qui est une société de partenariat public-privé. En lançant son projet de commerce sans papier en 2009, GAINDE 2000 a encouragé l'inter-connectivité électronique entre les différentes parties prenantes de la chaîne logistique internationale, tant à l'intérieur qu'au travers des frontières, ce qui a amené le pays à adopter un environnement commercial sans papier. Récemment, la contribution de GAINDE 2000 a été reconnue, puisqu'elle a obtenu le premier prix 2012 des Nations Unies pour le Service Public.

### Mise en œuvre d'un guichet unique au Sénégal

L'idée d'utiliser le guichet unique pour faciliter les échanges au Sénégal remonte au milieu des années 1990, lorsque des responsables du département du commerce extérieur, une division du ministère du Commerce, ont constaté l'environnement commercial défavorable au Sénégal et ont compris que les technologies de l'information pouvaient remédier à la situation.

Tout le processus a commencé par un symposium, le principal déclencheur, parrainé par la CNUCED, qui a conduit le département du Commerce extérieur, avec le soutien du Ministère du Commerce du Sénégal et le programme des pôles commerciaux des Nations Unies, à prendre des initiatives formelles pour améliorer la facilitation du commerce. Pour y parvenir et pour aider le Département du commerce extérieur, l'«Association pour l'Efficacité Commerciale» (AEC), qui est composée de représentants des principales associations du secteur privé intervenant dans le commerce ainsi que les douanes et d'autres organismes de contrôle des frontières a créé une plate-forme de consultation entre les opérateurs commerciaux et le gouvernement.

En se fondant sur les recommandations de l'AEC, le gouvernement Sénégalais a établi Trade Point Sénégal (TPS) en 1996 en tant qu'organe indépendant pour faciliter les échanges et la mise en place d'un guichet unique. Dès la prise de décision d'établir un guichet unique électronique (OR-BUS), le TPS a mené une étude pour :

- déterminer les besoins et les attentes des futurs utilisateurs ORBUS, notamment les opérateurs commerciaux, les com-

pagnies d'assurance, les autorités portuaires, les agents de compensation, les banques, les douanes et autres organismes publics intervenant dans le contrôle des frontières

- et mettre en évidence les caractéristiques techniques nécessaires d'ORBUS et son modèle opérationnel.

L'étude a été menée de 1996 à 1998. Après avoir recueilli et déterminé les besoins et les attentes des futurs utilisateurs d'ORBUS, grâce à l'organisation d'ateliers, de séminaires et de réunions, une délégation du TPS a visité un certain nombre de pays qui utilise des systèmes automatisés de contrôle aux frontières. Après avoir collecté toutes les informations nécessaires suite à sa mission, le TPS a élaboré des recommandations relatives à la description de solutions de guichet unique qui correspondent non seulement aux besoins et aux attentes des futurs utilisateurs ORBUS, mais également qui sont parfaitement adaptées au Sénégal.

La situation favorable des TI au Sénégal, les contraintes juridiques et organisationnelles qui avaient entravé dans le passé l'automatisation de certains processus liés au commerce ont été prises en compte. Les recommandations ont été portées à l'attention du public à l'occasion d'un atelier. Le TPS a ensuite mis en place une équipe technique solide chargée de mettre au point ORBUS. Le système était prêt en 1999.

La résistance des douanes au démarrage du système a gelé le projet de 2000 à 2002 et a conduit au transfert de la gestion du projet du TPS à l'Administration des douanes. Les deux ministères du Commerce et des Finances ont appuyé la décision, ce qui a également conduit à la création de GAINDE 2000, sous forme d'un partenariat du secteur public et du secteur privé. Ainsi GAINDE 2000 a été créé en 2002 avec pour mandat de parachever le système, de le déployer et de prendre en charge son exploitation.

Pour expliquer le bien fondé du projet de guichet unique auprès des parties prenantes et du grand public, GAINDE 2000 a organisé des campagnes de relations publiques auprès des fonctionnaires et des médias, par la diffusion d'une vidéo en français et en wolof (langue nationale du Sénégal). Les intervenants ont été tenus informés de l'avancement de la mise en œuvre du système au moyen de réunions régulières et de lettres émanant des autorités ou du directeur général des



douanes.

## GAINDE 2000 a mis en place ORBUS en trois phases

- Dans la première phase (de Février 2004 à Juillet 2004), GAINDE 2000 a effectué un test de déploiement destiné à évaluer la performance d'ORBUS dans un environnement réel. Durant la même phase, GAINDE 2000 a également dispensé une formation gratuite aux utilisateurs: sous forme de connaissance de base de l'informatique destinée à ceux qui n'ont aucune compétence dans ce domaine, et l'autre cours sur l'application ORBUS. Les Utilisateurs des grandes organisations ont été entraînés dans leurs bureaux afin de les familiariser avec l'application. Des manuels d'utilisation ont été également fournis à la fin de la période de la formation.
- Au cours de la deuxième phase (de Juillet 2004 à Février 2005), GAINDE 2000 a commencé à utiliser ORBUS en parallèle avec le système existant. ORBUS ne traitait que 55% des transactions, ce qui a permis à une équipe technique de GAINDE 2000 de travailler en étroite collaboration avec les utilisateurs et de veiller au maintien d'un service de qualité. Un Centre de facilitation a été créé pour coordonner les opérations ORBUS et suivre de près les performances du système.
- La troisième phase consistait en une utilisation globale du système, qui a débuté en 2005. L'utilisation d'ORBUS est devenue ensuite obligatoire.

Etant donné que l'administration des douanes exigeait que tous les permis et autorisations soient désormais collectés à travers ORBUS, et que les douanes étaient également en charge du guichet unique (80% du GIE GAINDE 2000 appartenait à la douane à cette époque là), les douanes ne voyaient pas d'inconvénient à accepter les permis par voie électronique. Il n'y avait pas lieu de promulguer une nouvelle loi pour permettre à ORBUS d'être opérationnel. L'administration des douanes a simplement publié une note officielle signée par le Directeur général pour informer toutes les parties prenantes que les services acceptaient ORBUS comme le seul moyen pour la collecte et la délivrance des permis et certificats liés au commerce.

Le coût de mise en œuvre d'ORBUS s'est élevé à un peu plus de 6 millions de dollars entre 1996 et 2004. Le coût de l'exploitation et de la mise à jour du système était d'environ 1,75 million de dollars E.U par an. GAINDE 2000 finance l'exploitation et la mise à jour d'ORBUS, et l'administration des douanes paye la mise à jour des serveurs centraux qui hébergent ORBUS. Ces serveurs hébergent également le système douanier appelé

GAINDE (acronyme de .gestion automatisée des informations douanières et des échanges).

## La transition vers un commerce sans papier

Depuis son lancement en 2004, ORBUS a bénéficié de nombreuses améliorations, dont la plus importante en 2009. Cette amélioration majeure faisait partie du projet commerce sans papier, partiellement financé par le Fonds pour le Climat d'Investissement en Afrique (ICF), une institution financière basée en Tanzanie.

Après avoir obtenu avec succès un consensus de tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement internationale, GAINDE 2000 a créé un environnement commercial sans papier au Sénégal. Le lancement, en Juillet 2009, a marqué le début du projet. Toutes les parties prenantes ont été invitées à élaborer un plan d'action destiné à servir de base de travail avec l'équipe technique.

Le projet commerce sans papier s'est déroulé en deux phases.

La première phase s'est concentrée sur:

- la simplification des procédures commerciales existantes;
- l'optimisation du contrôle des frontières menée par des entités qui n'appartiennent pas à l'administration douanière, et
- et la mise à niveau du matériel informatique.

La deuxième phase s'est concentrée sur:

- l'élaboration d'un module de paiement électronique pour le système de gestion des douanes;
- la connexion du système GAINDE et de son module de paiement électronique à ORBUS;
- le raccordement du système Portuaire intégré à ORBUS pour permettre l'échange électronique des manifestes de cargaison et
- la mise au point de nouvelles applications pour accepter les signatures électroniques.

La deuxième phase du projet commerce sans papier comprenait également l'établissement de l'inter connectivité entre ORBUS et les systèmes d'information des autres pays.

GAINDE 2000 a conclu jusqu'ici des protocoles d'accord avec les fournisseurs de ces systèmes en France et en Malaisie.

La Loi sur la Société de l'information et d'autres lois sur les transactions électroniques, les signatures électroniques et la protection des données personnelles, qui ont toutes été adoptées en 2008, ont contribué à la mise en œuvre réussie du



projet commerce sans papier. En outre, l'environnement commercial sans papier dans le pays a été appuyé par une note d'application sur les modalités de fonctionnement de la plateforme du commerce sans papier signée par le directeur général des douanes, et la Résolution sur les procédures du commerce sans papier au Sénégal signée par le Premier ministre.

Par ces lois et résolutions, le Gouvernement du Sénégal a accepté les documents électroniques avec signatures électroniques comme des documents juridiquement contraignants.

### Incidences d'ORBUS sur la facilitation du commerce

ORBUS a structuré les transactions commerciales au Sénégal. Le système ORBUS a simplifié la procédure administrative du commerce, en remplaçant les nombreux documents et demandes précédemment requis pour le pré-dédouanement par un seul formulaire disponible en ligne. Il facilite les activités des opérateurs commerciaux qui envoient par voie électronique les informations contenues dans le formulaire unique aux organismes publics et privés intervenant dans les transactions commerciales. Le temps nécessaire pour accomplir les formalités de pré-dédouanement, y compris le traitement des demandes de permis et de certificats pour une opération d'importation ou d'exportation, a été réduit de 70%, passant de 4 jours à une demi-journée. Le temps associé au processus de

dédouanement a été réduit de 50%, passant d'une moyenne de 18 à seulement 9 jours.

ORBUS a non seulement permis aux organisations publiques et privées d'offrir une meilleure qualité de service aux opérateurs commerciaux, à moindre coût, mais également les processus plus efficaces qu'il a apporté ont également contribué à augmenter le volume des recettes douanières, qui sont passées de 625 millions de dollars E.U. en 2005 à plus de 1 milliard de dollars E.U. en 2008.

### Enseignements à tirer

L'expérience sénégalaise dans la mise en place du guichet unique révèle que la meilleure manière de rallier le plus grand nombre d'acteurs autour de l'idée du guichet unique est de mettre l'accent sur les avantages communs que génère le nouveau système pour les intervenants et pour les opérateurs commerciaux plutôt que sur les implications juridiques. Il est important de veiller à obtenir l'aval de toutes les parties prenantes au sujet du guichet unique, et de faire participer tous les acteurs dès la phase initiale.

En plus de la volonté politique, de l'engagement des pouvoirs publics, d'un organisme chef de file solide et de la capacité de gérer les changements inhérents à la mise en place d'un guichet unique, il est indispensable qu'une équipe locale motivée soit associée au projet pour en garantir le succès.

### Références

- GAINDE 2000, bulletin, disponible à l'adresse: [http://www.senegalpaperlesstrade.com/senegal-paperless-trade/news\\_archiv.php](http://www.senegalpaperlesstrade.com/senegal-paperless-trade/news_archiv.php)
- GAINDE 2000 and Microsoft, Modernizing Customs and Trade Facilitation in Senegal (2011). Disponible à l'adresse: [http://blogs.technet.com/cfs-file.ashx/\\_key/communityserver-blogs-components-weblogfiles/00-00-00-82-95/8637.Gainde\\_5F00\\_S0\\_5F00\\_060511\\_5F00\\_LowRes.pdf](http://blogs.technet.com/cfs-file.ashx/_key/communityserver-blogs-components-weblogfiles/00-00-00-82-95/8637.Gainde_5F00_S0_5F00_060511_5F00_LowRes.pdf)
- Ibrahima Diagne, "Senegal," UNECE Single Window Repository (2009). Disponible à l'adresse: [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/single\\_window/sw\\_cases/Download/Senegal.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/cefact/single_window/sw_cases/Download/Senegal.pdf)
- Ibrahima Diagne, "Developing a Single Window to Facilitate Trade," Investment Climate in Practice, No. 59835 (2010). Disponible à l'adresse: <https://www.wbginvestmentclimate.org/uploads/Senegalnote11.pdf>
- Ibrahima Diagne, "Senegal's Transition from a Paper-Based System to a Paperless Trading System," UNNeXT Brief No. 5 (January 2011). Disponible à l'adresse: <http://www.unescap.org/unnext/pub/brief5.pdf>

#### Pour plus d'informations, contacter :

*Ibrahima Diagne*  
 General Manager, GAINDE 2000  
 Tél: +221-77-5695128  
 Fax: +221-33-24 1724  
 Email: [idiagne@gainde2000.sn](mailto:idiagne@gainde2000.sn)